



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DES RÈGLEMENTS 439.1-2016 ET 484.1-2016

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 6 septembre 2016, a adopté le règlement numéro 439.1-2016 portant le titre de :

RÈGLEMENT 439.1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 439-2011 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 6 septembre 2016, a également adopté le règlement numéro 484.1-2016 portant le titre de :

RÈGLEMENT 484.1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 484-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PONT-ROUGE

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ces règlements a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 21 septembre 2016.

JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE